



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E107732

VALABLE JUSQU'AU 21/09/2025

ÉDITÉ LE 18/07/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/06/2011

Forme juridique : SASOPCA

Capital : DEPUIS LE 24/06/2024
223 060

Raison sociale : COOP&BAT

44 AVENUE LUCIEN VICTOR MEUNIER
33530 BASSENS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX 2011 B 02304

Siret : 533 106 159 00056

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 0003162

Assurance Responsabilité Travaux :

QBE 031 000 6561

Assurance Responsabilité Civile :

QBE 031 000 6561

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2024

Téléphone : 05 56 31 04 77

Portable : 0799748631

Site Internet : www.coopetbat.fr/

E-mail : qualifications@coopetbat.fr

Responsabilité légale :

PUISSET YANNICK DIRECTEUR GÉNÉRAL / GARNIER CLOTILDE, FRANCE,
PASCALE PRÉSIDENT CONSEIL D'ADMINISTR

Effectif moyen : 157

Tranche de classification : EFF5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	13/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Ventilation mécanique	03/02/2022
<input type="checkbox"/> Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	13/09/2023
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas sur local non chauffé	16/11/2023

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BORDEAUX
LES BUREAUX DE BORDEAUX LAC
BATIMENT 8
4, AVENUE DE CHAVAILLES
33525 BRUGES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.